

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORÊTS

PROJET D'AMENAGEMENT INTEGRE DES FORETS
COMUNAUTAIRES DANS LA VALLEE DE LA
MEFOU ET AFAMBA

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

INTEGRATED MANAGEMENT OF COMMUN
FOREST IN THE VALLEY OF THE MEFOU
AND AFAMBA PROJECT

RAPPORT D'ACHEVEMENT
DE PD 28/00 Rev.1 (F)

Septembre 2010

SOMMAIRE

A- FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET	6
PARTIE I : RESUME	7
1. Généralités concernant le Projet	7
Les problèmes centraux	7
1.2 Les objectifs et les produits	8
1.3 Stratégie adoptée pour la mise œuvre du projet	9
1.4 Durée prévue du projet et coûts	10
2. Réalisations du projet	10
2.1 Produits obtenus	10
2.2 Objectifs particuliers atteints	12
2.3 Contribution à la réalisation de l'objectif de développement.....	13
3. Participation des bénéficiaires	13
4. ENSEIGNEMENTS TIRES.....	14
5 RECOMMANDATIONS.....	15
PARTIE II : TEXTE PRINCIPAL	17
1 Contenu du Projet.....	17
1.1- Objectif de développement	17
1.2 Stratégie du projet.....	18
1.3 Plan des travaux	20
1.4 Apports nécessaires	22
1.5 Argument du projet	29
1.6 Contexte du Projet du point de vue de l'OIBT	30
Contexte du projet	32
Conception et organisation du projet.....	34
4- Exécution du projet.....	35
5- Résultats du projet.....	35
6- Synthèse de l'analyse	37
PARTIE III : Conclusions et Recommandations.....	38
1- CONCLUSION	38
2. RECOMMANDATIONS	39
ANNEXE 1.....	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1- (13) plan des travaux P. 20

2- (14) Apports nécessaires

141 Apport du Cameroun 26

142 Apport de l'OIBT 22

3- Résultat du projet 35

4- Synthèse de l'analyse 37

Annexe 1 : Grille du cadre logistique

2 : (voir page suivante)

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

PAIVMA :	Projet d'aménagement Intégré de la Vallée de la Mefou et Afamba
TFU :	Unité technique forestière
MINEF :	Ministère de l'Environnement et des Forêts
OIBT :	Organisation International des Bois Tropicaux
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
FC :	Forêt Communautaire
RIGC :	Renforcement des Initiatives de gestion Communautaire
PSG :	Plan Simple de Gestion
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la faune
PTA :	Plan de Travail Annuel
GIC :	Groupe d'Initiative Commune
MINEP :	Ministère de l'Environnement et de la Planification de la nature
DF :	Direction des forêts
DCP :	Division de la Coopération et des Projets
PAFN :	Plan d'Action Forestier National
PSFE :	Programme Sectoriel Forêt Environnement
PF :	Programme forêts
PNVD/UNDP :	Programme des Nations Unies pour le développement
ONADEF :	Office national de Développement des Forêts.

Annexes :

- 1- Grille du cadre logique
- 2-Rapports de formation des encadreurs et personnels
- 3- Rapport sur la reconnaissance
- 4- Rapport d'atelier d'échange d'expérience de Novembre 2008
- 5- 12 Récépissés d'enregistrement
- 6-8 plans simples de gestion et comités de gestion
- 7- rapport sur le marketing et la commercialisation
- 8- Rapport atelier de renforcement des capacités des communautés

A- FICHE SIGNALETIQUE DU PROJET

- a- **Intitulé** : Aménagement intégré des Forêts
Communautaires dans la vallée de la
Mefou et Afamba (PAIVMA)
- b- **Numéro d'ordre** : PD 28/00 Rev 2 (F)
- c- **Agence d'Exécution** : Direction des Forêts du Ministère des
Forêts et de la Faune à travers la Sous
Direction de la Foresterie Communautaire
- d- **Gouvernement Hôte** : Cameroun
- e- **Date de démarrage** : Novembre 2002
- f- **Durée réelle** : 78 mois
- g- **Coût réel du projet** : 874567\$ US

PARTIE I : RESUME

1. Généralités concernant le Projet

Les forêts de la région du centre ont été exploitées de façon intense depuis les années 20 du siècle dernier. Bien que gardant un aspect boisé, le paysage de la vallée de la Mefou-Afamba est caractérisé aujourd'hui par de larges étendues de forêts dégradées, de zones de cultures en jachère et de manière très limitée des zones agricoles aménagées de façon permanente.

Les problèmes centraux

Les forêts actuelles sont pratiquement toutes de type secondaires et soumises à :

- Une intense activité agricole de type itinérante sur brûlis ;
- Une exploitation anarchique de bois d'œuvre en vue de la satisfaction des besoins du marché local de l'agglomération voisine, Yaoundé qui compte plus d'un million d'habitants ;
- Une exploitation tout aussi abusive des forêts dégradées pour alimenter la ville de Yaoundé en bois énergie (cette zone illustre les causes directes du déboisement et de la dégradation des forêts, telles que le feu, la surexploitation des ressources forestières, les pratiques agricoles non durables, etc.).

Ces causes ont provoqué une utilisation des ressources non structurée et peu ordonnée. Cette situation combinée avec un accroissement permanent de la population a conduit à une dégradation importante des sols et une perte de la biodiversité irréversible.

Le présent projet vise à remédier à cette situation et se propose de développer des zones de forêts aménagées sous forme de forêts communautaires, afin de restaurer et de maintenir un écosystème intact dans certains sites et d'assurer un flux continu des produits et services vendus par la forêt.

1.2 Les objectifs et les produits

L'objectif de développement de ce projet est « **Assurer la pérennité et la productivité des terroirs villageois dans la zone dite agro-forestière du pays par le développement des forêts communautaires et la promotion de l'arbre en milieu paysan** »

Les deux objectifs spécifiques du projet sont : « **établir les stratégies à adopter pour une gestion participatives des espaces et développer les structures d'encadrement nécessaires** » et « **établir des forêts communautaires et les mécanismes de gestion forestière autonome** ».

Les produits :

Produit 1. 1

« Les encadreur et le personnel technique sont formés dans les principes et approches de la foresterie communautaire »

Produit 1.2

« Appui conseil mise en place et les structures pour les mesures incitatives agroforestières sont créées »

Produit 1. 3

« Les villageois dans les quatre zones d'intervention du projet sont informés et les partenariats sont établis »

Produit 1. 4

« Les résultats sont mis à disposition aux intéressés en dehors de la zone du projet et les expériences partagées » dans des revues spécialisées (lettre verte, TFU....).

Produit 2. 1

« Des attributions de 10 à 15 forêts communautaires sont préparées et approuvées ».

Produit 2 .2

« Huit à dix plans simples de gestion sont élaborés et mis en œuvre ».

Produit 2 .3

« L'appui conseil des plans simples de gestion est effectif ».

Produit 2 .4

« Un système collaboratif pour le contrôle des exploitations forestières illégales est mis en place à titre expérimental ».

Produit 2.5

« Des réalisations sylvicoles et la gestion de la faune sont mises en place dans au moins deux forêts communautaires et des réalisations agro forestières sont visibles ».

1.3 Stratégie adoptée pour la mise œuvre du projet

Le projet a travaillé selon les normes établies sur la création et la gestion des forêts communautaires au Cameroun en s'inspirant du « Manuel de procédures d'Attribution et des normes de gestion des forêts communautaires » élaboré par le MINEF avec le concours de la coopération du Royaume Uni en 1998. Ce manuel s'attèle dans la mise en œuvre des procédures innovantes d'implication des populations et des communautés dans la gestion participative des ressources forestières. La forêt communautaire y est définie comme « Une forêt du domaine forestier non permanent, faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts. La gestion de cette forêt relève de la communauté villageoise concernée avec le concours et l'assistance technique de l'administration chargée des forêts ». La convention de gestion d'une forêt communautaire est « un contrat par lequel l'administration chargée des forêts confie à une communauté, une portion de forêt du domaine national en vue de sa gestion, sa conservation et son exploitation pour l'intérêt de cette communauté ». Le projet se donne comme tâche première de rendre le développement d'une forêt communautaire accessible à une communauté intéressée, tant du point de vue financier que du point de vue technique. L'approche au niveau de la planification du territoire va être pragmatique et va dépendre du consensus établi entre la communauté villageoise, les services forestiers, et les autres intervenants. Cette stratégie se réalise en deux phases.

- 1- L'élaboration du dossier d'attribution visant la réservation de la forêt sollicitée ;
- 2- L'élaboration du plan simple de gestion qui, une fois approuvé permettra la signature d'une convention de gestion entre la communauté locale et l'administration.

Il s'ajoute deux autres phases une fois que la forêt est installée. Ces deux phases visent :

- a) Un appui conseil technique initial au niveau de l'organisation de l'exploitation artisanale du bois d'œuvre et autres produits forestiers ainsi que leur commercialisation et les activités sylvicoles.
- b) Une réflexion conjointe sur la collaboration entre la communauté et le service forestier local en ce qui concerne les activités forestières

illégalles et le contrôle effectif. Une deuxième stratégie vise l'introduction d'autres mesures incitatives qui sont complémentaires à la stratégie principale. Il s'agit de promouvoir l'élément arbre en milieu paysan en dehors des zones destinées à la foresterie communautaire par la vulgarisation des systèmes agro-forestiers, avec des essences à utilisation multiples.

1.4 Durée prévue du projet et coûts

Le projet est prévu pour une durée de 36 mois et à un coût total de 803 700 \$US réparti ainsi qu'il suit :

OIBT: 541500 \$us

CAMEROUN: 262200 \$ us

TOTAL: 803700 \$us

Le projet s'appuie sur une structure organisationnelle légère basée à Mfou qui intervient dans les quatre arrondissements du département à travers les postes forestiers, de Soa, Awaé et Esse.

2. Réalisations du projet

2.1 Produits obtenus

Produit 1. 1

« Les encadreur et le personnel technique sont formés dans les principes et approches de la foresterie communautaire »

Cette formation essentielle devait se réaliser dès le deuxième semestre suivant le démarrage du projet, mais en raison de la performance peu satisfaisante du tout premier consultant ayant abouti à la sélection d'un autre consultant, ce produit n'a pu être atteint qu'en avril 2008. Ce retard a négativement influencé la bonne marche du projet. Cependant, ce produit a été réalisé à 90%.(Rapport sur la formation en annexe n 2)

Produit 1. 2

«L'appui conseil mis en place et les structures pour les mesures incitatives agroforestières sont créés »

Ce produit a été réalisé à 90% malgré le fait que les pépinières satellites n'ont pu être complétées qu'au neuvième semestre du projet.

Produit 1. 3

« Les villageois dans les quatre zones d'intervention du projet sont informés et les partenariats sont établis »

Une ONG a été engagée et a élaboré des rapports de reconnaissance dans les quatre zones du projet comme base des plans d'opération annuel qui a pris en comptes les propositions dans la manière d'établir les partenariats.(rapports sur la reconnaissance en annexe n 3).

Ce produit devait être réalisé pour l'essentiel au cours des deux premiers semestres et comportait une activité d'évaluation qui tenait sur la durée de tout le projet. Bien que réalisée avec un retard relatif, ce produit a été atteint à 95%.

Produit 1. 4

« Les résultats sont mis à disposition aux intéressés en dehors de la zone du projet et les expériences partagées ».

En dehors des évaluations internes, un premier atelier d'échange d'expérience s'est tenu en Novembre 2008, suivi d'un voyage d'étude sur le terrain (voir rapport en annexe n 4) et a abouti à des constats et des recommandations qui ont permis d'enrichir la révision du manuel des procédures d'attribution et de gestion des FC. Une publication y relative est encore attendue de l'expert. L'atelier final reste encore à réaliser et fera l'objet d'une publication de synthèse. Cet objectif a été partiellement atteint (70%).

Produit 2. 1

« Des attributions de 10 à 15 forêts communautaires sont préparées et approuvées ».

Douze demandes de forêts communautaires ont été enregistrées (voir annexe n. 5.), les entités juridiques constituées suivi des réunions de concertations désignant les gestionnaires desdites forêts communautaires et enfin les dossiers constitués et déposés. Ce produit a été atteint à 100%

Produit 2 .2

« Huit à dix plans simples de gestion sont élaborés et mis en œuvre ».

A la fin du projet, huit plans simples de gestion ont été élaborés et approuvés par l'administration des forêts .Ce produit a été atteint à 100%.(8 plans simples de gestion, annexe n 6)

Produit 2 .3

« Appui conseil des plans simples de gestion est effective »

En rapport avec ce produit, un consultant a travaillé sur les concepts de partenariat et un autre sur la commercialisation. Les

concepts d'exploitation et de RIL attendent d'être réalisés dans le cadre d'un plan de formation en cours dans le cadre d'un autre projet RIGC (Renforcement des Initiatives de Gestion Communautaire). Ce produit a été partiellement atteint (50%). (Voir rapport sur le marketing et la commercialisation en annexe n 7)

Produit 2.4

« Un système collaboratif pour le contrôle des exploitations forestières illégales est mis en place à titre expérimental »

Un atelier d'échange d'expérience et de renforcement des capacités des communautés pour le suivi et le contrôle de l'exploitation illicite de bois autour et à l'intérieur des forêts communautaires s'est tenu à Mfou du 20 au 22 novembre 2008 (Voir rapport annexe) et a permis de définir les rôles et responsabilités des parties prenantes. Ce produit a été réalisé partiellement (60%) et mérite un approfondissement.

Produit 2.5

« Des réalisations sylvicoles et la gestion de la faune sont mises en place dans au moins deux forêts communautaires et des réalisations agro forestières sont visibles. »

Une formation en apiculture a été réalisée au bénéfice de 15 ressortissants des FC ,17 pépinières permanentes sont établies dans les FC et dans les locaux des structures de l'administration forestière de la Mefou et Afamba.

2.2 Objectifs particuliers atteints

Ces objectifs peuvent être considérés comme atteints au moment de l'achèvement du projet. Sur douze demandes de réservation pour l'attribution de FC initiées avec l'appui du projet, huit ont abouti et sont gérées par les communautés (PSG approuvés et conventions de gestion signées), quatre d'entre elles suivent encore le traitement et ne tarderont pas à aboutir. Les communautés ont été sensibilisées sur la possibilité de créer et de gérer les forêts communautaires. Ceci se manifeste par l'engouement d'autres communautés dans la réservation de nouvelles forêts communautaires. Les services forestiers ont été formés et sont résolument engagés dans l'accomplissement du processus de gestion participative à travers les forêts communautaires.

2.3 Contribution à la réalisation de l'objectif de développement

Des mesures complémentaires d'agroforesterie ont été testées, approuvées et attendent d'être davantage vulgarisées. L'ensemble de ces résultats constitue dont l'amorce d'une structuration de l'utilisation ordonnée des terres en guise de réponse au problème principal à résoudre dans le cadre de ce projet.

3. Participation des bénéficiaires

Les premiers bénéficiaires, populations et communautés du département de la Mefou-Afamba ont participées à toutes les réunions de sensibilisation, aux réunions de formation organisées par le projet. Elles ont également conduit à travers leurs comités de gestion les processus d'attribution des forêts communautaires et la mise en œuvre effective du PSG. Notamment, elles ont conduit avec l'appui des services forestiers la mise en place des pépinières agroforestières.

Le personnel des services forestiers a participé aux différentes formations organisées par le projet et a été associé aux travaux de montage des dossiers de réservation et d'attribution des FC. Des équipements du projet ont été rendus disponibles pour le personnel des services forestiers, en vue de l'appui et le suivi des activités d'accompagnement de la mise en place des forêts communautaires. Actuellement, ce personnel aide à l'appui, à la création et à la gestion des nouvelles FC, activité qui fait désormais partie des PTA des structures de la délégation de la Mefou-Afamba.

En dehors des bénéficiaires ci-dessus cités, des organisations d'appui intervenant dans les autres régions en même temps que les services du MINFOF ont participé à un séminaire d'échange d'expérience organisé par l'agence d'exécution et dont les résultats ont contribué entre autre à l'enrichissement du manuel des procédures d'attribution et de gestion des forêts communautaires. Cet atelier a servi en outre à développer les capacités de nombre d'intervenants (ONG) qui appuient par ailleurs le processus d'attribution et de gestion des Forêts Communautaires.

Au plan de la pérennité des activités du projet une proposition de deuxième phase a été convenue pour assurer la continuité des activités de sensibilisation, de reboisement, et de formation. Cette phase devrait être mise en œuvre par les services forestiers de la Mefou et Afamba.

Des crédits ont été accordés par le projet RIGC pour l'acquisition du matériel d'exploitation et de transformation ainsi qu'un fonds de roulement à deux communautés de la Mefou et Afamba (GIC MEKOM et GIC ETOMBANG) ; soit cinq millions par communauté.

Deux contrats de sous-traitance au profit de deux forêts communautaires ont été signés avec l'appui de l'administration forestière (Ngat-Edou et Ebodenkou).

4. ENSEIGNEMENTS TIRES

a) Enseignement relatif au développement

Parmi les aspects de la conception du projet, l'aspect économique a été le plus déterminant dans la réalisation de l'objectif d'établir les forêts communautaires dans ce sens que les appuis financiers et techniques accordés aux communautés leur ont permis de disposer d'un investissement initial (processus d'attribution et de gestion de FC) dans la création et la gestion des FC dans la Mefou et Afamba.

Sur un autre plan, une bonne gestion des forêts communautaires ainsi créées est porteuse d'espoir pour le relèvement du niveau de vie des populations riveraines et pour leur meilleure responsabilisation et implication à la gestion des ressources forestières.

La pression démographique provoquée par la proximité de Yaoundé suscite de nombreuses initiatives de projets de développement agricole de moyenne et grande importance. Cette situation a rendu impossible des initiatives de création des forêts communautaires dans certains sites du projet.

Les changements institutionnels intervenus en l'occurrence, l'éclatement du MINEF en MINFOF et MINEP a conduit à des flottements au sein de la gestion du projet et la mise entre parenthèse des activités du volet environnemental.

En raison de la présence dans le site de nombreux regroupements associatifs, il conviendrait de créer une plate forme de collaboration et de concertation en vue de régler les conflits entre les différentes associations.

Les facteurs les plus susceptibles d'influencer la durabilité du projet après l'achèvement sont les suivants :

- La non exploitation à date des parcelles de coupe pour manque de moyen ou pour toute autre cause pourrait créer un désintéressement des populations et induire le changement de vocation de la FC ;
- L'affectation vers d'autres horizons du personnel formé et le manque de suivi de la mise en œuvre des PSG ;
- Le développement de l'exploitation illégale autour et dans les FC ;

- La mauvaise organisation de la commercialisation des produits issus de l'exploitation des FC ;
- La non transparence dans la gestion des recettes et retombées des FC.

b) Enseignement relatif à l'exécution

Ce projet prévu pour 36 mois s'achève au bout de 78 mois et a connu trois phases de prorogation de 12 mois et de deux fois six mois. Il s'est déroulé dans le double du temps prévu. Ce qui signifie que son organisation n'était pas bien assurée du fait de la multiplicité des agences de suivi au MINFOF, DF et DCP alors qu'il fallait une organisation précise et légère.

Au niveau de la gestion du projet, des problèmes consécutifs à la mise à disposition des fonds de contrepartie ont contribué à de nombreux retards dans sa mise en œuvre.

Un niveau de la définition des rôles et responsabilités des institutions ayant participé à l'exécution du projet, il s'agit d'appliquer avec plus de rigueur les procédures de sélection des consultants et de validation des rapports qu'ils soumettent.

Facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet et qui aurait pu être anticipés :

- L'exploitation illégale dans certaines FC ;
- La gestion des conflits.

Facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet et qui n'aurait pas pu être anticipés :

- Les changements institutionnels (Eclatement MINEF)
- Les changements de responsable
- Le déblocage tardif des fonds.

5 RECOMMANDATIONS

- ✓ Le MINFOF doit créer des conditions pour le déblocage à temps des fonds de contrepartie en vue de réduire les délais de prolongation des projets à venir qui occasionnent des surcoûts et diminuent l'efficacité ;
- ✓ En même temps il devrait s'employer à stabiliser les principaux responsables des projets en vue d'éviter des remplacements préjudiciables à la bonne marche du projet. Il importe également d'associer autant que faire se peut le

personnel de terrain dans la conception et la formulation des projets à mettre en œuvre ;

- ✓ Un cadre de collaboration doit être établi entre les diverses organisations intervenant dans la zone du projet en vue de faciliter la compréhension des objectifs et éviter par conséquent des éventuels conflits avec des initiatives des organisations concurrentes ;
- ✓ Un mécanisme d'accompagnement de la mise en œuvre des PSG doit être mis en place en vue d'un suivi rigoureux des programmes sylvicoles de récolte et de commercialisation, de manière à ne pas éteindre les attentes des populations qui fondent déjà un légitime espoir sur les FC en vue du relèvement de leur niveau de vie.
- ✓ Au regard des acquis et des enseignements tirés de ce projet pilote en matière de développement des FC, l'OIBT et le gouvernement du Cameroun devraient encourager l'élargissement de cette expérience dans la mise en place des FC dans les zones de forêts dégradées et de savanes qui entourent généralement les grandes métropoles en prenant soin d'y inclure le développement des forêts communales et celles des particuliers./.

PARTIE II : TEXTE PRINCIPAL

1 Contenu du Projet

1.1- Objectif de développement

« Assurer la pérennité et la productivité des terroirs, villageois dans la zone dite agro-forestière du pays par le développement des forêts communautaires et la promotion de l'arbre en milieu paysan ».

1.1.1- OBJECTIFS SPECIFIQUES

Objectif spécifique 1

Etablir les stratégies à adopter pour une gestion participative des espaces boisés et développer les structures d'encadrement nécessaire.

Objectif spécifique 2

Etablir des forêts communautaires et les mécanismes de gestion forestière autonome.

1.1.2- Produits

Produit 1.1.

Les encadreurs et personnel techniques sont formés dans les principes et approches de la foresterie communautaire.

Produit 1.2.

Les structures techniques et de l'appui conseil sont mises en place et les structures pour les mesures incitatives de type agroforesterie sont créées.

Produit 1.3.

Les villageois dans les quatre zones d'interventions du projet ont été informés sur les objectifs du projet et des partenaires avec des intéressés locaux sont établis.

Produit 1.4.

Les résultats du projet sont mis à la disposition des intéressés en dehors de la zone du projet et les expériences sont partagées avec d'autres projets et programmes.

Produit 2.1.

Des demandes de 10-15 forêts communautaires sont préparées et approuvées.

Produit 2.2.

Huit à dix plans simples de gestion sont élaborés et mis en œuvre.

Produit 2.3.

Des activités appui-conseil au niveau de la mise en œuvre des plans simples de gestion et la commercialisation des produits sont effectives dans 4 à 6 forêts communautaires.

Produit 2.4.

Un système collaboratif pour le contrôle des activités forestières illégales est mis en place à titre expérimental dans deux à quatre forêts communautaires.

Produit 2.5.

Des réalisations sylvicoles et de gestion de faune sont mises en place dans au moins deux forêts communautaires et des réalisations agroforesteries sont visibles.

1.2 Stratégie du projet

La stratégie principale du projet est largement inspirée par les procédures décrites dans le « Manuel de Procédures d'Attribution et des Normes de Gestion des Forêts Communautaires », élaborés par le MINEF avec le concours de la coopération du Royaume-Uni en 1998. Ce manuel s'attache particulièrement à la mise en place des innovations prévues dans la nouvelle loi forestière relatives à la participation des communautés dans la gestion des ressources naturelles. Le projet va aussi s'inspirer des expériences faites dans d'autres régions du Cameroun où des forêts communautaires ont déjà été établies au cours des derniers deux à trois ans, en particulier les forêts communautaires dans la zone de Lomié, situées dans la région forestière de l'Est.

Le projet travaillera selon les normes établies sur la création et la gestion des forêts communautaires. La notion de forêt communautaire est définie comme suit : « Une forêt du domaine forestier non permanent, faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts. La gestion de cette forêt relève de la communauté villageoise concernée, avec le concours ou l'assistance technique de l'Administration chargée des forêts » (Art. 3(11) du Décret 95/531). Une convention de gestion d'une forêt communautaire est « un contrat par lequel l'Administration

chargée des forêts confie à une communauté une portion de forêt du domaine national, en vue de sa gestion, de sa conservation et de son exploitation pour l'intérêt de cette communauté » (Art. 3(16) du décret 95/531).

Le projet se donne comme tâche première de rendre le développement d'une forêt communautaire accessible à une communauté intéressée, tant du point de vue financier que du point de vue technique. L'approche au niveau de la planification du territoire va être pragmatique et va dépendre du consensus établi entre la communauté villageoise, le service forestier et les autres intéressés.

La stratégie principale est l'établissement des forêts communautaires. Cette stratégie se réalisera en deux phases :

- 1- L'élaboration du dossier d'attribution visant la réservation de la forêt sollicitée ;
- 2- L'élaboration du plan simple de gestion qui, une fois approuvé, permettra la signature d'une convention de gestion par la communauté locale.

Il s'ajoute deux autres phases une fois que la forêt est installée. Ces phases de mise en œuvre du plan de gestion visent.

- 3- Un appui-conseil technique initial dans la gestion même de la forêt communautaire. Cette appui-conseil se situera au niveau de l'organisation de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre et d'autres produits forestiers, et la commercialisation des produits. Il concerne aussi les activités sylvicoles telles que la conduite de régénération naturelle, la plantation d'enrichissement, etc.) et la gestion de la faune.

- 4- Une réflexion conjointe sur une collaboration entre communautés et service forestier sur les activités forestières illégales et le contrôle effectif.

Une deuxième stratégie du projet vise à l'introduction d'autres mesures incitatives qui sont complémentaires à la stratégie principale et qui peuvent s'accentuer soit au niveau des communautés ou au niveau famille ou individu. Il s'agit de promouvoir l'élément *arbre* en milieu paysan, en dehors des zones destinées à la foresterie communautaire. A travers un dialogue intensif mené avec les différents groupements, il peut en résulter un intérêt différent de celui de la création de forêt communautaire. Avec cette stratégie complémentaire, le projet vise à promouvoir une certaine gamme d'essences à utilisation multiples dans le cadre des systèmes agro forestiers.

1.3 Plan des travaux

[illegible]

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
Produits 2.1. Des attributions de 10-15 forêts communautaires sont préparées et approuvées																																					
2.1.1. Engagement 3 à 4 communes/arrondissement	DF																																				
2.1.2. Identification et délimitation des forêts en question	DF/ONG																																				
2.1.3. Création de l'entité juridique	Cons. Jur.																																				
2.1.4. Réunion concertation dans communautés fermées	Cons. Jur.																																				
2.1.5. Appui à la constitution et dépôt de chaque dossier	Cons. Jur.																																				
Produit 2.2. Huit à dix plans simple de gestion sont élaborés.																																					
2.2.1. Inventaires d'aménagement	ONDEF/ONG																																				
2.2.2. Discussions sur les buts d'aménagement	DF																																				
2.2.3. Appui à l'élaboration aux plans simples de gestion	ONDEF/ONG																																				
2.2.4. Formation sur les plans simples de gestion	ONDEF/ONG																																				
Produit 2.3. Appui-conseil des plans simples de gestion effectifs																																					
2.3.1. Concept pour l'exploitation artisanale préparé	DF/ONG																																				
2.3.2. Concept de l'exploitation en partenariat développé	DF/ONG																																				
2.3.3. Exploitation sélective, formation RIL	ONADEF																																				
2.3.4. Appui à la commercialisation des produits forestiers	Cons. Mark																																				
2.3.5. Préparation de manuels pour les activités	Chef projet																																				
Produit 2.4. Un système collaboratif pour le contrôle des activités forestières illégales est mise en place à titre expérimental																																					
2.4.1. Evaluation de l'impact des exploitations illicites	DF/ONG																																				
2.4.2. Préparation d'un contrat de collaboration	DF/Cons. J.																																				
2.4.3. Formation sur le contrôle forestier	DF/Cons. J.																																				
2.3.4. Préparation de manuels pour les activités 2.3	Chef projet																																				
Produit 2.5. Des réalisations syvicoles et gestion de faune sont mises en place dans au moins deux forêts communautaires et des réalisations agroforestières sont visibles																																					
2.5.1. Des essais de sélection de régénération naturelle	ONG																																				
2.5.2. Des placeaux d'enrichissement des essences	ONADEF																																				
2.5.3. Gestion de la faune	ONG/DG																																				
2.5.4. Réalisations agroforestières	Cons. Agr.																																				

1.4 Apports nécessaires

1.4.1 Apport OIBT

MOUVEMENT DE TRESORERIE DU PROJET (Cash Flow Statement)

AU 30/08/2010

PD 28/00 Rev.2(F)

« Aménagement intégré des Forêts Communautaires de la Vallée de la Mefou et Afamba
(Province Centrale du Cameroun) » OIBT

Rubriques budgétaires		Références	Date	Montant	
A	Fonds reçus de l'OIBT			US \$	F CFA
1	Virement 1	D/11-00	6/11/03	150 000	105 000 000
2	Virement 2			120 000	84 000 000
3	Virement 3		28/02/05	100 000	70 000 000
4	Virement 4			78 900	55 230 000
5	Virement 5		17/01/08	40 000	28 000 000
Total virement reçus (A)			30/08/08	488 900	337 230 000
B Dépenses effectuées					
10	Personnel du Projet				
15	Consultants nationaux				
15.1	Consul. Nat Agroforesterie	C.S.C N°005	25/06/04 02/05/05	17 000	9 343 000
15.2	Consul. Ecologie-Sylvicu.	C.S.C N°003	25/06/04, 02/07	3 000	1 568 000
15.3	Consultant National Juriste	C.S.C N°002	25/06/04	4 500	1 152 000
15.6	ANAFOR	Fact/AN/DG	30/06/04	1 236	791 200
16	Consultants Internationaux				
16.1	Consul. tint. Forêts Communautaires	C.S.C	25/06/04	15 000	8 187 000
19. Total Rubrique				40 736	21 040 200
20	Sous Traitance				
21	Création Forêts Communautaires				
21.1	Consultant Formation FC	F 08-0051		14 566	3 277 500
21.2	Sous-traitant création FC			21 000	14 800 000
21.3	Consultant marketing			7 284	1 638 750
21.4	ONG			8 934	2010 200
21.5	Consultant juridique			8 129	3 658 000
22	Plan simple de gestion		02/02/05,2006	99 684	48 247 056
22.1	Consul. Socio-économique	C.S.C. N°004	25/06/04, 02/05/05	12 600	6 766 200
23	Activités sylvicoles				
24	Semis, élevages plants, distr.				
25	Produits chimiques et divers				
26	Aménagement site				
27	Alimentation pépin. en eau				
29. Total Rubrique				172 197	80 397 700
30	Déplacement en mission				
31	Consultants internationaux			4 500	2 178 000
32	Frais de mission nation. Addit.	ANS 2 et 3		32 735	15 614 820
30. Total Rubrique				37 235	17 792 820
40	Immobilisation				
41	Locaux				
41.1	Local Ndang. (amenag. + équip)	An 1, An 2	8/03, 10/04	10 329	7 230 300

Rubriques budgétaires		Références	Date	Montant	
				US \$	F CFA
41.2	Constr. Pép. Awae et Ndan.		30/06/04	6 118	3 285 000
43	Véhicules				
43.1	Voiture (1)		6/09/04	34 995	24 497 600
43.2	Motos (4)				
44	Biens d'équipement				
44.1	Equip. Infor. (1PD+1 Port+1Imp.)	An 1, An 2	4/03, 6/04	7 818	5 472 600
44.2	Photocopieurs (2)		22/08/03	1 714	1 199 800
44.3	Equip. De terrain (2 GPS- DECA)		22/04/03	2 070	1 449 000
44.4	Matériel didactique		8/07/03	7 442	5 195 400
44.5	Matériels de bureau		13/03/03	13 200	9 240 000
44.6	Equipement bureau comptable		8/07/03	6 445	4 525 000
44.7	Equipement bureau secrétariat		8/07/03	286	200 200
44.8	Equip. service documentation		8/07/03	1 270	889 000
44.9	Equip. salle de conférence		22/04/03	7 800	5 460 000
44.10	Equipement pépinière				
	49. Total Rubrique		30/11/05	129 348	74 571 335
50	Consommables				
52	Pièce détachées		30/06/04	1 606	
53	Carburant Et lubrifiant (véhicules et motos)		An 1, An 2, An3, An 4, An 5	13 647	7 720 445
54	Fournitures de bureau		An 1, An 2, An 3	23 716	15 178 240
55	Frais d'entretien				
55.1	Véhicules 4 × 4		An 1, An2, An 3	6 123	3 218 625
55.2	Motos			1 081	555 000
55.3	Ordinateur et photocopies		An1, An2, An3	5 130	2 851 470
56	Com. (tél., fax, courrier, e-mail)		An1, An2, An3	4 764	2 548 278
57	Assurances				
58	Agios et frais			1 127	541 052
	59. Total Rubrique			53 423	33 737 605
60	Divers				
61	Dépenses diverses		An 6	9 418	6 592 600
61.1	Atelier		?	13 070	9 156 000
61.2	Publication et rapports		An1, An2, An3	2 212	1 548 400
61.3	Repas villageois		An1, An2, An3	6 485	4 539 500
62	Audit	N°F.04-0313	30/06/ An 6	24 766	17 338 000
	69. Total Rubrique			55 961	39 174 500
	Total I			488 900	273 640 616
	Fonds retenus par OIBT				
80	Suivi Evaluation et administration			52 600	
	Total II			52 600	
99	Total Général			541 500	

ETAT FINANCIER DU PROJET AU 30/08/2010

PD 28/00 Rev.2 (F) :

**« Aménagement intégré des Forêts Communautaires de la Vallée de la Mefou et Afamba
(Province Centrale du Cameroun) » OIBT**

Rubriques budgétaires		Total	Engagé et dépensé à ce jour			Solde E= A-D
		Approuvé A	Engagé B	Dépensé C	Total D= B+C	
Dépenses effectuées						
10	Personnel du projet	40 300				
15	Consultants nationaux					
15.1	Consultant national Agroforesterie			17 000	17 000	
15.2	Consultant national Ecologie Sylvicole			3 000	3 000	
15.3	Consultant national Juriste			4 500	4 500	
16	Consultant internationaux					
16.1	Consultant International Forêts Communautaires			15 000	15 000	
16.2	Formation Personnel			1 236		
19. Total Rubrique		40 300		40 736	40 736	-436
20	Sous-traitance	215 200				
21	Création Forêts Communautaires			21 000	21 000	
21.1	Sous-traitant F.C Formation		7 283	7 283	14 566	59 913
21.2	Consultant Marketing		3 642	3 642	7 284	
21.4	ONG		4 467	4 467	8 934	
21.5	Consultant juridique nouveau			8 129	8 129	
22	Plan simple de gestion			99 684	99 684	
22.1	Etude Socio-économiques			12 600	12 600	
24	Semis, élevages, plants, distri.					
25	Produits chimiques et divers					
26	Aménagement site pépinière					
27	Alimentation pépinière en eau					
29. Total – Rubrique		215 200	15 392	172 197	172 197	43 003
30	Déplacement en mission	37 600				
31	Consultants internationaux			4 500	4 500	
32	Frais de mission nationaux audit.			32 735	32 735	
39. Total Rubrique		37 600		37 235	37 235	365
40	Immobilisation	111 600				
41	Locaux					
41.1	Locaux Ndangueng (aménagement + équipement)			10 329	20 329	
41.2	Construction pépinière Awae et Ndangueng		1 000	6 118	7 118	
43	Véhicules					
43.1	Voitures (1)			34 995	34 995	
43.2	Motos (4)					
44	Biens d'équipement					
44.1	Equipement informatique (1 PD + 1 Port + 2 Imp.)			7 818	7 818	
44.2	Photocopieurs (1)			1 714	1 714	

Rubriques budgétaires		Total	Engagé et dépensé à ce jour			Solde E= A-D
		Approuvé A	Engagé B	Dépensé C	Total D= B+C	
44.3	Equipement de terrain (2 GPS-DECA)			2 070	2 070	
44.4	Matériel didactique			7 422	7 422	
44.5	Matériel de bureau			13 200	13 200	
44.6	Equipement bureau comptable			6 465	6 465	
44.7	Equipement bureau secrétaire			286	286	
44.8	Equipement service documentation			1 270	1 270	
44.9	Equipement salle de conférence			7 800	7 800	
44.10	Equipement pépinières					
	49. Total - Rubrique	111 600	1 000	128 348	129 348	- 16 748
50	Consommables	55 200				
52	Pièces détachées			1 606	1 606	
53	Carburant et lubrifiants (véhicules et motos)			13 647	13 647	
54	Fournitures de bureau			23 716	23 716	
55	Frais d'entretien					
55.1	Véhicules 4 × 4			6 123	6 123	
55.2	Motos			1 081	1 081	
55.3	Ordinateurs et photocopies			5 310	5 310	
56	Communication (tél, fax, courrier, e-mail)			4 494	4 494	
57	Assurances					
58	Agios et frais bancaires			815	815	
	59. Total Rubrique	55 200		53 423	53 423	1 778
60	Divers	29 600		29 600	29 600	
61	Dépenses diverses			8 723	9 418	
61.1	Ateliers			9 386	13 070	
61.2	Publication et rapports			2 212	2 212	
61.3	Repas villageois			6 485	6 485	
62	Audit			2 794	24 766	
	69. Total Rubrique	29 600		29 600	55 961	-26 361
	Total B	488 900	16 392	446 147	488 900	0
	Balance					0

1.4.2 Apport du Cameroun

ETAT FINANCIER DU PROJET AU 30/08/2010

21 699 500PD 28/00 Rev.2 (F) :

« Aménagement intégré des Forêts Communautaires de la Vallée de la Mefou et Afamba »
(Province Centrale du Cameroun) CPC

Rubriques budgétaires		Total	Engagé et dépensé à ce jour			Solde E= A-D
		Approuvé (A)	Engagé (B)	Dépensé (C)	Total D= B+C	
Dépenses effectuées						
10	Personnel du projet	54 600				
15.1	Directeur du projet			21 699 500	21 699 500	
15.2	CP/ Assistant			14 859 300	14 859 300	
15.3	Documentaliste			3 750	3 750	
15.4	Chauffeur 1			4 027	4 027	
15.5	Chauffeur 2			3 142	3 142	
15.6	Chauffeur 3			4 799	4 799	
16.1	Agents d'entretien			2 613	2 613	
17.1	Agents de liaison			2 627	2 627	
18.1	Gardiens (3)			4 529	4 529	
18.2	Aide- pépiniériste (2)			2 570	2 570	
18.3	Gérante antenne Ekombitié			2 570	2 570	
18.4	Technicien (1)			5 299	5 299	
18.5	Technicien (2)			714	714	
	19. Total – Rubrique	54 600		81 394	81 394	-26 794
20	Sous-traitance					
	29. Total Rubrique					
30	Déplacement en mission					
31	Comité de suivi			8 285	8 285	
32	Frais de mission personnel du projet			14 221	14 221	
	39. Total Rubrique	18 800		22 506	22 506	-3706
40	Immobilisation					
41	Locaux					
41.1	Locaux direction du projet			15 000	15 000	
41.2	Aménagement antenne Awae			6 857	6 857	
41.3	Aménagement antenne Ekombitié + pépinière			18 910	18 910	
43.1	Voiture (1)	MIFO A.E				

Rubriques budgétaires		Total	Engagé et dépensé à ce jour			Solde E= A-D
		Approuvé (A)	Engagé (B)	Dépensé (C)	Total D= B+C	
44	Biens d'équipements					
44.1	Equipement informatique			8 714	8 714	
44.2	Photocopieurs (1)					
44.3	Equipement antenne Ekombitié			3 813	3 813	
44.4	Equipement antenne Awae			3 560	3 560	
44.5	Matériel de bureau					
44.6	Equipement bureau comptable					
44.7	Equipement bureau secrétaire					
44.8	Equipement service documentation					
44.9	Equipement salle de conférence					
44.10	Equipement pépinière					
	49. Total – Rubrique	49 500		74 658	74 658	-25 158
50	Consommables					
51.1	Carburant et lubrifiants (véhicules et motos)			4565	4 565	
51.2	Fournitures bureau					
51.3	Fonctionnement de service			24 410	24 410	
51.4	Entretien			6 615	6 615	
51.5	Petit matériel			3 150	3 150	
	59. Total – Rubrique	36 800		38 740	38 740	-1 940
60	Divers					
61	Dépenses diverses			18 361	18 361	
61.1	Publication et rapports			676	676	
61.2	Audit			24 379	24 379	
61.3	Audit ANAFOR			9 890	9 890	
61.4	Agios bancaires			750	750	
	69. Total Rubrique	4 600		53 956	53 956	-49356
I	TOTAL	164 300		271 194	271 194	- 106 894
II	Agence d'exécution Comité de Suivi- CDP	97 900		61 873	61 873	
	II TOTAL	97 900		61 873	61 873	
	99. TOTAL GENERAL*	262 200		333 067	333 067	- 70 067

Au lieu de 262 200\$ US approuvé, le gouvernement du Cameroun a débloqué la somme de » 333 067\$ US, ce qui a permis entre autres de combler le déficit dû à la baisse du cours du dollars au long de l'exécution du projet

ETAT FINANCIER DU PROJET AU 30/08/2010

PD 28/00 Rev.2 (F) :

**« Aménagement intégré des Forêts Communautaires de la Vallée de la Mefou et Afamba »
(Province Centrale du Cameroun) CPC**

Rubrique budgétaires		Références	Date	Montant	
A	Fonds reçus de CPC			US \$	F CFA
1	Virement 1	BIP	2001/2002	71 428	50 000 000
	Virement 2		2002/2003	35 928	25 000 000
	Virement 3		2004	28 571	20 000 000
	Virement 4		2007	54 285	38 000 000
	Virement 5		2007	57 142	40 000 000
	Virement 6		2008	64 285	45 000 000
	Virement 7			311 639	228 000 000
	Total virements reçus (A)			333 067	253 000 000
B	Dépenses effectuées				
10	Personnel du projet				
15	Personnel				
15.1	Directeur du projet	Indemnités	An 1, An 2, An3, An 5, An 6	27 955	21 699 500
15.2	CP/ Assistant		2001/2004 /2006/2007/2008	17 799	14 859 300
15.3	Documentaliste		2002/2003	3 750	2 625 000
15.4	Chauffeur (1)		2001/2004/ 2006/2007/2008	4 027	4 618 900
15.5	Chauffeur (2)		2002/2004	2 142	
15.6	Chauffeur (3)			4 799	3 359 300
16.1	Agents d'entretien (3)			1 700	2 090 300
17.1	Agent de liaison			2 613	1 829 100
18.1	Gardiens (3)			4 529	3 170 300
18.2	Aide- pépiniériste			2 570	1 800 000
18.3	Gérante Antenne Ekombitié			2 570	1 800 000
18.4	Technicien n°1			5 299	14 115 945
18.5	Technicien n°2			174	500 000
	19. Total Rubrique			81 334	73 066 345
20	Sous traitance				
	29 Totale rubrique				
30	Déplacement en mission				
31	Comité de suivi			8 285	7 799 500
32	Frais de mission personnel additionnel			14 221	11 803 500
39	Total rubrique			22 506	19 603 000
40	Immobilisations				
41	Locaux				
41.1	Local Directeur du projet	An1,An2	8/03,10/04	15 000	185 574 186
41.2	Aménagement antenne Awaé+ pépinières	An1		6 857	4 799 900
4.13	Aménagement antenne Ekombitié +pépinière			18 910	13 240 900
43.1	Voiture(1)	MINFOF AE			
44	Biens d'équipement				
44.1	Equipements informatique		22/04/2002	8 714	9 100 152
44.2	Photocopieurs				
44.3	Equipement antenne		22 /04/2002	3 813	2 669 100

	Ekombitié				
44.4	Equipement antenne Awaé			3 560	3 877 500
44.5	Matériel de bureau				
44.6	Equipement bureau comptable				
44.7	Equipement bureau secrétaire				
44.8	Equipement service documentation				
44.9	Equipement salle de conférence				
44.10	Equipement pépinière				
	49 Total Rubrique			74 658	52 260 838
50	Consommables				
51.1	Carburant et lubrifiants (véhicule et motos)			4 565	3 195 950
51.1	Fonctionnement de service			24 410	17 087 214
51.3	Entretien			6 615	4 630 457
51.4	Petit matériel			3 150	2 205 000
	59 Total rubrique			38 740	27 118 581
60	Divers				
61	Dépenses diverses			18 261	12 783 095
61.1	Publications rapports			676	472 850
62.2	Audit ANAFOR			9 890	6 023 000
62.3	Remboursement fonds OIBT/audit			24 379	17 065 600
62.4	Agios et frais bancaires			750	525 297
	69 Total rubrique			53 956	37 569 842
70	Frais Agence d'exécution				
70.1	Comité Directeur, comité de suivi	11/02 ,11/03,06/04 12/04,08/06,07/08		61 873	43 191 394
	Total dépenses (B)			333 067	253 010 000
	Balance (A-B)		30/08/2010	0	0

1.5 Argument du projet

Les orientations de la politique forestière en matière de participation des communautés villageoises riveraines à la gestion des ressources naturelles ont été codifiées dans la loi de 94 par des innovations y relatives de promotion de la mise en place des forêts communautaires. Un manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion a été élaboré depuis 1998 avec l'appui de la coopération Britannique. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique que le projet PAIVMA localisé dans le département de la Mefou et Afamba a été élaboré.

1.6 Contexte du Projet du point de vue de l'OIBT

Conformité aux objectifs de l'OIBT de 1994

Le présent projet contribue à atteindre les objectifs (c), (g), (f) de l'OIBT à savoir :

(c) « contribuer au développement durable »

En favorisant la pérennité et la productivité de la ressource par le développement de la sylviculture et de l'agrosylviculture en milieu paysan.

(g) « Développer et contribuer à des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles et des compétences techniques dont il est besoin pour renforcer la capacité des membres producteurs d'atteindre les objectifs du présent Accord » ;

En apportant des ressources financières pour soutenir la formation des paysans à la conduite des pépinières et des peuplements, dans le cadre de la mise en place des plantations privées.

(j) « Encourager les membres à appuyer et à développer des activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux et de gestion forestière, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières » ;

C'est l'objet de la présente proposition de projet. Il s'agira en effet de promouvoir les activités de reboisement des terres forestières dégradées par l'agriculture entre autre, sur la base d'un consensus entre l'Administration forestière chargée de l'appui technique et les communautés locales dont les intérêts seront pris en compte.

(i) « Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forêts productrices de bois d'œuvre et de leurs ressources génétiques et au maintien de l'équilibre écologique des régions concernées, dans le contexte du commerce des bois tropicaux » ;

En sécurisant le consensus établi pour la gestion des plantations privées nouvelles dont le rôle dans le maintien des équilibres écologiques est incontestable.

Conformité au plan d'action de l'OIBT

La présente proposition de projet se rattache aux éléments et priorités du plan de l'OIBT ci-après :

- **But 1** : « Soutien aux activités destinées à garantir la base de ressources des bois tropicaux ».
- **Action 7** : « Encourager et aider les membres, autant que de besoin à établir et gérer les forêts polyvalentes en étroite coopération avec les propriétaires forestiers locaux et les communautés vivant dans les périmètres forestiers. »

En amenant les paysans à titre individuel ou sous forme de collectivité, à installer des forêts communautaires et plantations agroforestières et apprendre à les gérer grâce à un appui technique donné par l'Administration forestière.

- **But 2** : « Meilleure base de ressource pour les bois tropicaux »

- **Action 5** : « Encourager et aider les membres autant que de besoin à : Intensifier et promouvoir la recherche-développement en matière de réhabilitation des forêts et des sols et espaces forestiers dégradés, de plantations lignicoles mixtes, et de gestion des forêts secondaires ;

Identifier les secteurs où la réhabilitation forestière est possible et élaborer des options techniques comprenant l'analyse des implications sociales, économiques et environnementales des solutions envisagées ».

En proposant des perspectives de développement de la foresterie sociale.

- **But 3** : « Plus grande capacité technique, financière et humaine de gérer la base de ressource des bois tropicaux »

- **Action 5** : « Diffuser les résultats et les enseignements tirés des projets et activités OIBT aux pays membres intéressés, aux organisations non gouvernementales et aux industries.

En produisant des supports divers de publication, et en diffusant les résultats du projet.

- **Article 6**. « Encourager et aider les membres autant que de besoin à :

- Tester et renforcer des modèles de gestion forestière concertée pour les forêts tropicales de production ;
- Promouvoir et appuyer la recherche en matière de dynamique forestière (études de croissance et de rendement) dans différents types de forêts et dans le cadre de divers plans d'aménagement ;
- Intensifier la formation du personnel forestier et des autres acteurs à la sylviculture et la comptabilisation des ressources ainsi qu'à la gestion des forêts naturelles et des plantations lignicoles » ;

En élaborant des modèles de gestion forestière à l'intention des communautés qui gèrent les forêts et en mettant en œuvre les modèles retenus de façon consensuelle par les acteurs, d'autre part ;

En offrant un cadre de recherche-développement en matière de foresterie sociale d'autre part.

Contexte du projet

a) Origine

Située immédiatement à l'Est de Yaoundé, la vallée de la Mefou et Afamba est une zone économique importante de production agricole pour l'approvisionnement de la capitale. La vallée, couverte par des larges étendues de forêts secondaires, se caractérise par une production agricole essentiellement basée sur la culture sur brûlis et une production forestière de bois d'œuvre et bois de feu non légalisée et non contrôlée. Il en résulte une utilisation des terres peu structurée et peu ordonnée. Cette situation, combinée avec une augmentation permanente de la population, emmène aujourd'hui à une dégradation importante des sols et une perte de biodiversité irréversible. Une meilleure utilisation des terres est une des solutions clé pour remédier à cette situation. Le présent projet se propose de développer des zones de forêts aménagées sous forme de forêts communautaires, afin de restaurer et de maintenir un écosystème forestier intact dans certains endroits désignés et d'assurer un flux continu de produits et services rendus par la forêt. Le projet contribue ainsi au développement d'un élément important préconisé dans la nouvelle loi forestière du Cameroun, qui veut responsabiliser davantage la population locale dans la gestion des ressources forestières.

c) Politiques sectorielles

La nouvelle politique forestière du Cameroun cherche à concilier et optimiser trois différentes dimensions : (1) un rôle écologique majeur à travers la contribution des écosystèmes forestiers au maintien des équilibres environnementaux ; (2) un rôle économique important par la mise en valeur des ressources naturelles tout en maintenant le capital productif ; (3) un rôle social critique par la contribution potentielle du secteur à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

La politique forestière recouvre des enjeux majeurs. Elle affirme premièrement l'impératif d'une gestion pérenne des ressources naturelles, en tant de patrimoine collectif et base indispensable d'un développement durable. Elle vise ensuite à assurer parallèlement le maintien des équilibres environnementaux et le développement économique. Elle donne au secteur forestier un rôle clé dans le développement local et la décentralisation. La politique implique un changement profond des stratégies et pratiques des exploitants (exploitations forestières plus intensives) comme des transformateurs (transformation locale accrue) pour développer le potentiel de valeur ajoutée de la filière. Elle cherche finalement, sur la base de ce potentiel accru, à optimiser le partage des revenus entre l'Etat, les populations rurales et les opérateurs privés.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre décrit ci-dessus la loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche qui prévoit un cadre réglementaire de gestion des forêts par les communautés villageoises qui en manifestent l'intérêt. La loi prévoit aussi une assistance sur la base d'une convention signée par l'Administration chargée des forêts et

lesdites communautés. Le présent projet s'inscrit dans cet aspect d'opérationnalisation d'une volonté politique dans des actions concrètes sur terrain.

c) Programmes et activités opérationnelles

Parmi les orientations spécifiques de la nouvelle politique forestière, l'une d'elles se réfère à « améliorer l'intégration des ressources forestières dans le développement rural, afin de contribuer à élever le niveau de vie des populations et de le faire participer à la conservation de la ressource ». Cette nouvelle politique a entre autre résulté à l'institution des forêts communautaires dont le cadre juridique fait part de la nouvelle Loi sur les forêts et le décret fixant les modalités d'application du régime des forêts (95/531 du Août 1995).

La gestion de toutes ces forêts oblige l'élaboration d'un plan de gestion approuvé par l'Administration en charge des forêts. La mise en application de ces plans de gestion relève des bénéficiaires sous le contrôle technique de l'Administration.

Une autre disposition de la même loi précise que « des mesures incitatives peuvent en tant que de besoin, être prises pour encourager les reboisements, l'élevage des animaux sauvages, des algues et des animaux aquatiques par des particuliers ».

Le programme d'Action Forestier National du Cameroun (PAFN) publié en Novembre 1995 par le MINEF vise en son objectif 2 à améliorer la participation des populations à la gestion des Forêts, afin que celles-ci contribuent à élever leur niveau de vie.

Parmi les stratégies reconnues figurent :

- la promotion du développement des forêts communautaires et privées et l'élevage du gibier en milieu rural ;
- le développement de l'agroforesterie dans les systèmes agraires.

L'objectif 4 du même plan (PAFN) vise à :

- assurer le renouvellement de la ressource par la régénération et le reboisement en vue de pérenniser le potentiel. Cet objectif a été défini pour compenser les pertes dues à l'exploitation sélective, à l'agriculture itinérante et aux agro-industrielles, etc. ; mais aussi pour conserver la biodiversité des écosystèmes naturels.

Parmi les stratégies retenues pour la réalisation de cet objectif figurent :

- la régénération naturelle et le reboisement en essences utiles ;
- la promotion de la participation de tous les intervenants.

L'ensemble de ces dispositions militent en faveur de la mise en œuvre du présent projet pour développer, à échelon réel, des expériences de mise en œuvre d'une meilleure gestion des ressources naturelles à travers de la participation et la responsabilisation de la population directement concernée.

Le présent projet s'inscrit dans une préoccupation du Gouvernement du Cameroun partagée par l'ensemble des bailleurs de fonds présents dans le secteur forestier du pays. En effet, le Programme Sectoriel Forêts/Environnement (PSFE) appuyé par la Banque Mondiale, le Projet de Soutien au Développement Durable de la SNV/Pays-Bas, le Projet de Développement de la Foresterie Communautaire du Gouvernement Britannique, le Programme Forêts (PROFOR) coordonné par l'UNDP sont des exemples de projets existantes qui, d'une manière ou d'une autre, appuient le Cameroun dans la gestion participative des forêts. Le présent projet OIBT s'inscrit ainsi dans cette *approche programme* des bailleurs de fonds du Cameroun qui vise à développer au mieux le concept de foresterie communautaire.

Conception et organisation du projet

Le projet se dote d'une structure organisationnelle légère rattachée à la Délégation du MINEF dans le chef-lieu du Département à Mfou. Le projet intervient dans les quatre arrondissements du Département à travers les postes forestiers de Soa, Awae et Essé, à l'exception de l'arrondissement de Mfou, où le projet va réaménager une infrastructure existante comme base de terrain près de Ndangueng. Le personnel du projet est constitué du personnel décentralisé du MINEF existant et renforcé par un coordinateur du projet, et d'un certain nombre de staffs techniques qui appuient le Délégué départemental et les chefs de postes. Le projet fera recours à des consultants, bureaux d'études et ONG nationaux pour les travaux techniques et à l'ONADEF pour les travaux d'aménagement forestier et sylvicole qui relèvent de la compétence de sa compétence.

Le problème à traité a été assez bien défini dans ce sens qu'au moment de la définition des objectifs du Projet, le Cameroun disposait d'une politique et d'une législation qui avaient toute fois fait des provisions pour la gestion participative des populations riveraines et la contribution à l'exploitation des ressources forestières et au relèvement du niveau de vie des populations. Cependant depuis sept ans environ le processus d'attribution et de gestion des forêts communautaires n'étaient pas encore maîtrisé et nécessitait un investissement primaire, et une technicité que ni les services techniques d'appui, ni les populations n'avaient pas.

Le processus d'attribution et de gestion déjà élaboré par le MINFOF a bénéficié des résultats et de l'expérience de ce projet qui a contribué à l'enrichissement du manuel des procédures d'attribution et de gestion des FC.

Le projet est venu au bon moment puisse qu'il a permis d'évaluer les moyens nécessaires à engager dans ce processus.

Les délais de temps impartis pour la programmation de la plupart des activités ont été assez judicieusement fixés. Les délais effectifs de temps trop

long pour la réalisation de certains produits et activités ont été prorogés en raison de nombreux différends organisationnels.

En dehors de l'absence d'un forum de concertation des organisations parties prenantes, les sites et responsabilités de celles des intuitions identifiés ont été assez bien définis. D'un autre côté les bénéficiaires ont valablement participé à la plupart des réunions, ateliers ainsi qu'aux activités du processus d'attribution et de gestion des forêts communautaires dans le cadre de ce projet.

4- Exécution du projet

Outre les problèmes institutionnels évoqués plus haut, la programmation a également été perturbée par un certain nombre de conflits notamment entre les comités de gestion des forêts communautaires et les comités de développement.

Un des écarts les plus critiques entre les plans du projet et son exécution porte sur la programmation. En effet, prévu pour 36 mois, ce projet est réalisé en 78 mois entraînant un écart supplémentaire sur les coûts de 68752\$us soit près de 8% du coût global du projet..

5- Résultats du projet

Activité	Situation avant	Situation après
Gestion participative	faible capacité au niveau des services forestiers de la Mefou Afamba	- création d'une direction pour gérer le projet - personnel de la délégation et des postes forestiers de la Mefou et Afamba ont été formés et sont engagés dans les activités de gestion participative.
Sensibilisation des populations à la gestion participative	aucune organisation s'occupant des F.C	12 comités de gestion des forêts communautaires engagés dans le processus de création et de gestion.
Etablissements des F.C permanentes avec des P.S.G.	aucune F.C établie dans le département.	8 F.C avec P.S.G et Convention de Gestion couvrant 20 000 ha.
Un concept élaboré pour l'exploitation des F.C par la population locale	aucun concept	Un concept existe avec deux volets : - un contrat de sous – traitance (4 contrats) - appui du projet RIGG (appui de deux F.C en petit matériel

		et fonds de roulement.
Identification des marchés	aucun marché de bois légal organisé	Une étude sur la commercialisation des produits issus des F.C assortie d'un plan de marketing réalisé par le projet

De ce qui précède, il en découle que l'objectif spécifique n° 1 a été atteint à presque 90% alors que l'objectif spécifique n° 2 l'est à près de 70%.

L'impact des résultats du projet sur le Programme Sectoriel Forêt – Environnement peut valablement être jugé de positif dans ce sens que le projet a participé à impulser l'établissement des F.C, la mise en place du mécanisme de gestion autonome, et l'enrichissement du manuel des procédures d'attribution et de gestion.

Dans ce sens, il faut bien reconnaître que le projet est allé bien au-delà des produits attendus à travers sa contribution au perfectionnement de l'identité juridique de la communauté bénéficiaire, la facilitation des conditions de sous-traitance pour la mise en exploitation, puis la levée ou l'assouplissement des contraintes liées à l'extraction des bois par les engins forestiers dans les forêts communautaires.

Sur l'environnement physique, il a contribué à initier la stabilisation du couvert végétal et à réduire son rythme de dégradation.

Ce projet a sur le plan social permis le regroupement des populations en communauté de gestion et au développement de l'esprit communautaire. Les bénéficiaires visés ont tous participés aux différentes phases du projet et ont acquis des capacités nouvelles.

Sur un autre plan au-delà des produits attendus, la mise en exploitation des premières forêts communautaires du projet a permis de tirer les leçons pour une meilleure répartition des quotes-parts et l'introduction des conditions de transparences dans la gestion des revenus destinées aux communautés à travers la signature de l'arrêté interministériel Minfof/ Minfi/Mintad560/..... du..... qui est venu en amélioration de l'arrêté n° 122/.... du.....

En matière de reboisement le projet a facilité l'acquisition des techniques et l'impulsion des initiatives de plantation dans les forêts communautaires et des forêts privées au point que de nombreuses initiatives privées (Effa , Nassar) sont déjà opérationnelles de même que dans les structures administratives qui disposent des pépinières et contribuent au mieux au programme national de reboisement.

D'un autre côté, le projet a permis d'identifier des produits forestiers non ligneux à fort potentiel économique notamment le gnetum (okok) et le rotin qui font actuellement dans la zone la préoccupation des nouvelles initiatives de projet entre le Minfof et d'autres Administrations concernées.

Le projet est par ailleurs venu renforcer les regroupements et l'esprit communautaire auprès des populations de la zone

6- Synthèse de l'analyse

Objectif & produit	Niveau de réalisation	Respect de l'échéancier	Dépenses effectives	Potentiel de réplication	Potentiel d'élargissement
Ob. sp. 1	Réalisé	Délai préjudiciable	Inférieures aux prévisions	important	important
P1.1	Réalisé	Délai préjudiciable	Dep. supérieur à 10%	important	important
P1.2	Réalisé	Délai sans gravité	Inférieur aux prévisions	important	important
P1.3	Réalisé	Délai sans gravité	Inférieur aux prévisions	important	important
P1.4	Partiel	Délai préjudiciable	Inférieur aux prévisions	important	important
Ob. sp. 2	Partiel	Sans gravité	Inférieur aux prévisions	important	important
P2.1	Réalisé	A échéance	Dépassement Sup. 10%	important	important
P2.2	Réalisé	A échéance	Dép. sup. 10%	modeste	important
P2.3	Partiel	Délai préjudiciable	Inférieur aux prévisions	important	important
P2.4	Partiel	Délai préjudiciable	Inférieur aux prévisions	important	important
P2.5	Partiel	Délai sans gravité	Inférieures aux prévisions	important	important

PARTIE III : Conclusions et Recommandations

1- CONCLUSION

Le choix du développement des forêts communautaires dans le cadre de ce projet ne suffit malheureusement pas à résoudre l'ensemble des problèmes à traiter. Notamment l'initiative de structurer les terres et l'amélioration des techniques culturales. Ces dernières auraient requis l'association d'autres partenariats intervenants en milieu rural comme les ministères en charge de l'agriculture et de la recherche. De même, le développement des forêts des particuliers aurait également contribué significativement à résoudre le problème central.

Certains produits ont dû être reformulés au cours de la mise en œuvre du projet. Il s'agit notamment des produits 1.4 et des produits 2, (2.1, 2.2 ; 2.3 ; 2.4 ; 2.5).

Cet aménagement a été fait dès lors que le quota des superficies des forêts communautaires a été atteint (20.000ha correspondant à huit FC). Il a été convenu d'orienter les moyens restants de cette activité sur celle de la sensibilisation, de la formation et du reboisement. L'écart constaté plus haut en matière de programmation a été principalement causé par les problèmes organisationnels eux – mêmes issus des changements institutionnels qui ne pouvaient pas être prévus et évités dans le cadre d'un tel projet.

Du fait des campagnes de sensibilisation et de formation organisés dans le cadre du projet, de nouvelles initiatives de demande de FC sont lancées dans les zones et régions avoisinantes ce qui prouve de l'impact positif du projet devant soutenir sa pérennité dans le temps et dans l'espace.

L'estimation en quantité et en qualité des apports nécessaires à la réalisation des activités, produits et objectifs du projet a été jugée globalement satisfaisante. Les coûts additionnels provoqués par les différentes prolongations ont été entièrement couverts par la contre partie camerounaise, illustrant de ce fait la volonté réaffirmée du gouvernement à initier et à soutenir le processus participatif des populations à la gestion durable des ressources forestières, contribuant ainsi à l'amélioration de leurs propres conditions de vie.

Cette volonté réaffirmée du gouvernement du Cameroun se manifeste également par la mise en place du projet RIGC.

Le déblocage tardif des fonds a été à l'origine du démarrage différé des activités du projet.

D'une manière générale, et malgré les problèmes institutionnels et les déblocages tardifs de fonds de contrepartie, le projet a atteint de façon satisfaisante les objectifs visés.

i. Enseignements en matière de développement

Parmi les aspects de la conception du projet, l'aspect économique a été le plus déterminant dans la réalisation de l'objectif « établir les forêts communautaires » dans ce sens que les appuis financiers et techniques accordés aux communautés leur ont permis de disposer d'un investissement initial (processus d'attribution et de gestion de FC) dans la création et la gestion des FC dans la Mefou et Afamba.

Sur un autre plan, une bonne gestion des forêts communautaires ainsi créées est porteuse d'espoir pour le relèvement du niveau de vie des populations riveraines et pour leur meilleure responsabilisation et implication à la gestion des ressources forestières.

ii. Enseignements en matière d'opérations

Ce projet prévu pour 36 mois s'est achevé au bout de 78 mois et a connu trois phases de prorogation de 12 mois et de deux fois six mois. Il s'est déroulé le double du temps prévu. Ce qui signifie que son organisation n'était pas bien structurée du fait de la multiplicité des agences de suivi au MINFOF, DF et DCP alors qu'il fallait une organisation légère.

Au niveau de la gestion du projet, des problèmes consécutifs à la mise à disposition des fonds de contre parties ont contribué à de nombreux retards dans sa mise en œuvre.

Un niveau de la définition des rôles et responsabilités des institutions ayant participé à l'exécution du projet, il s'agit d'appliquer avec plus de rigueur les procédures de sélection des consultants et de validation des rapports qu'ils soumettent.

Facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet et qui aurait pu être anticipés :

- L'exploitation illégale dans certaines FC ;
- La gestion des conflits.

Facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet et qui n'aurait pas pu être anticipés :

- Les changements institutionnels (Eclatement MINEF) ;
- Les changements fréquents de responsables.

2. RECOMMANDATIONS

- ✓ Le MINFOF doit créer des conditions pour le déblocage à temps des fonds de contrepartie en vue de réduire les délais de prolongation des projets à venir qui en occasionnent des surcoûts et peuvent en diminuer l'efficacité ;

- ✓ En même temps, le MINFOF devrait s'employer à stabiliser les principaux responsables des projets en vue d'éviter des remplacements préjudiciables à leur bonne marche. Il importe également d'associer autant que faire se peut le personnel de terrain dans la conception et la formulation des projets à mettre en œuvre pour une rapide appropriation ;
- ✓ Un cadre de collaboration doit être établi entre les diverses organisations intervenant dans la zone de chaque projet en vue de faciliter la compréhension des objectifs par tous les acteurs et éviter par conséquent des éventuels conflits avec des initiatives et organisations concurrentes ;
- ✓ Un mécanisme d'accompagnement de la mise en œuvre des PSG doit être mis en place en vue d'un suivi rigoureux des programmes sylvicoles de récolte et de commercialisation de manière à ne pas éteindre les attentes des populations qui fondent déjà un légitime espoir sur les FC en vue du relèvement de leur niveau de vie ;
- ✓ Au regard des acquis et des enseignements tirés de ce projet pilote en matière de développement des FC, l'OIBT et le gouvernement du Cameroun devraient encourager l'élargissement de cette expérience dans la mise en place des FC dans les zones de forêts dégradées et de savanes qui entourent généralement les grandes métropoles en prenant soin d'y inclure le développement des forêts communales et celles des particuliers.
- ✓ En raison des nombreux impacts attendus de ce projet, l'OIBT et le gouvernement du Cameroun devraient encourager la programmation d'une mission d'évaluation ex-post dans le cadre de ce projet.

Responsable du rapport

Nom (dactylographier et signer)

Fonction :

Date :

ANNEXE 1

GRILLE DU CADRE LOGIQUE

ELEMENT DU PROJET	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES IMPORTANTES
Objectif de développement Assurer la pérennité et la productivité des terroirs villageois dans la zone dite agroforestière du pays par le développement des forêts communautaires et la promotion de l'arbre en milieu paysan	- 0,5 à 1% de la surface du Département couvert par des forêts communautaires en 2004 - 2000m³ de bois étiquetés comme bois provenant d'un aménagement durable des forêts communautaires de M. et A. en 2004 - 50 demandes additionnelles pour classer des forêts communautaires dans la Région du Centre	- Rapport annuel du Ministère et système nationale d'information statistique forestière - Evaluation de la table ronde du secteur forestier	- Volonté politique persistante pour classer des forêts communautaires - Produits certifiés provenant des forêts camerounaises demandés sur le marché international - Intérêt continue au niveau international dans la protection de la biodiversité des forêts camerounaises
Objectifs spécifiques : Etablir les stratégies à adopter pour une gestion participative des espaces boisés et développer les structures d'encadrement nécessaires. Etablir des forêts communautaires et les mécanismes de gestion forestière autonome	- Personnel de la Délégation MINEF et aux arrondissements motivés - Equipement du projet toujours fonctionnel en 2004 - Des forêts communautaires sont reconnues dans le Mefou et Afamba comme moteur de développement	- Rapports de projet - Enquêtes auprès des utilisateurs du projet et de la Délégation du MINEF à la Mefou et Afamba - Discours politiques du Gouvernement local, reconnaissance au niveau national	- Personnel stable, pas de changement de personnel au cours du route dû aux avantages financiers présumés par la présence du projet - Peu de conflit social - Pas de catastrophe climatique - Volonté et capacité de l'Administration Nationale pour classes les forêts
• Produit 1.1. Les encadreurs et personnel techniques sont formés dans les principes et approches de la foresterie communautaire	- 25 agents de la DF et 4 postes forestiers avant bénéficiés d'un cours d'une semaine et de 3 visites de terrain - Les agents additionnels engagés à travers du projet ont eu la même formation comme les agents de la DF	- Enquêtes - Rapports annuels - Visites et discussions avec le personnel	- Bonne collaboration entre les projets de foresterie communautaire - Engagement continu du personnel

	- Au moins 20 livres sur la foresterie sociale dans chaque poste forestier		
• Produit 1.2. Les structures techniques et de l'appui-conseil sont mises en place et les structures pour les mesures incitatives de type agroforestier sont créées.	- Personnel complémentaire en place - Un inventaire établi - Une pépinière satellite à Soa, Awae et Esse	- Rapport annuel - Visite de terrain	- Respect des engagements contractuels des deux partenaires (OIBT et MINEF)
• Produit 1.3. Les villageoises dans les quatre zones d'interventions du projet ont été informées sur les objectifs du projet et des partenariats avec des intéressés locaux sont établis.	- 42 villages visités - 15 villages avec un intérêt d'entrer en matière sur les objectifs du projet	- Rapport annuel - Rapport de visites	- Personnel formé et sensibilisé à cette tâche
• Produit 1.4. Les résultats du projet sont à disposition aux intéressés en dehors de la zone de projet et les expériences sont partagées avec d'autres projets et programme.	- 10 publications - 3 workshops - Plus que 20 visites dans la zone du projet	- Rapport annuel - Workshop reports	
• Produit 2.1. Des demandes de 10 - 15 forêts communautaires sont préparés et approuvées	- 10 - 15 forêts communautaires classées	- Rapport annuel - Dossiers de demande	- Intérêt des villages - Etablissement des entités juridiques - Participation d'une large couche de la population du village
• Produit 2.2. Huit à dix plans simples de gestion sont élaborés et mise en œuvre.	- 8-10 plans de gestion élaborés	- Rapport annuel - Plans de gestion	- Demande de création de forêts communautaires approuvée
• Produit 2.3. Des activités appui-conseil au niveau de la mise en œuvre des plans simples de gestion et la commercialisation des produits	- 4-6 exploitations artisanales établies - 4-6 contrats spéciaux avec des exploitants établis - Pré-certification établie	- Rapport annuel - Protocole et contrats - Rapports du consultant marketing	- Exploitation artisanale économiquement attrayante pour la communauté - Volonté pour la certification

sont effectifs dans 4 à 6 forêts communautés		etcommercialisation	existante
• Produit 2.4. Un système collaboratif pour le contrôle des activités forestières illégales est mise en place à titre expérimental dans deux à quatre forêts communautaires	- Du bois et d'autres produits forestiers confisqués - Braconnage	- Verbalisation - Observation sur terrain - Rapport DF	- Volonté des villageois pour collaborer avec le service forestier
• Produit 2.5. Des réalisations sylvicoles et gestion de faune sont mises en place dans au moins deux forêts communautaires et des réalisations agro forestières sont visibles	- 6 essais de régénération naturelle en place - 5 ha de plateaux d'enrichissement avec des essences nobles installées	- Protocole de suivi - Visites de suivi	- Volonté des communautés d'installer des réalisations sylvicoles dans leurs forêts.